

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

### Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	

### Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

## **OBJET : FINANCES**

### **Compte administratif du Maire pour l'exercice 2022 - Approbation**

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2022.

Le compte administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'un document annexé proposant une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2022, suivie d'une analyse des comptes du budget principal.

Outre la maquette du compte administratif, est annexé également au présent rapport :

- un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2022. Cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRÉ), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;
- un état récapitulatif, au 31 décembre 2022, des autorisations de programme et d'engagement, conformément aux dispositions prévues par le règlement budgétaire et financier municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 et L.2313-1 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon, approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 ;

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du comptable public, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs de l'exercice 2022, tels qu'ils vous ont été présentés ;
- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du budget principal à la somme de 7 326 703,83 € en dépenses ;
- **d'autoriser** à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

SCRUTIN	POUR : 47	ABSTENTION : 8
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Madame KOENDERS